



## Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

### Séance du Lundi 18 Décembre 2017

Conseillers communautaires en exercice : 129

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.1.10, 1.1.11, 1.1.12, 1.1.13, 1.1.14, 1.1.15, 1.1.16, 1.1.17, 1.1.18, 1.1.19, 1.1.20, 1.1.21, 1.1.22, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 2.8, 2.9, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 6.7, 6.8, 6.9, 6.10, 6.11, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 8.1, 8.2

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h25.

**Etaient présents :** Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS (jusqu'au 3.6) Audeux : Mme Françoise GALLIOU (à partir du 1.1.1) Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à partir du 2.1), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à partir du 1.1.13), M. Emile BRIOT (jusqu'au 4.1), M. Guerric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL YASSA, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON (à partir du 4.2), Mme Myriam LEMERCIER (à partir du 4.2), M. Jean-Sébastien LEUBA (à partir du 1.1.13), M. Christophe LIME (jusqu'au 1.2.4), M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, M. Thierry MORTON, M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN (à partir du 1.1.1), Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS (à partir du 1.1.13), Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STHAL, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Anne VIGNOT (à partir du 1.1.13), Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Bonnay : M. Gilles ORY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE (à partir du 1.1.1) Busy : M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champagne : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.13), M. Gilbert GAVIGNET Chevroz : M. Yves BILLECARD Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON (à partir du 1.1.13) Cussey-sur-ognon : M. Jacques GIRAUD Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 1.1.1) Nancray : M. Vincent FIETIER Noironte : M. Claude MAIRE Osselle-Routelle : M. Daniel CUCHE, Mme Anne OLSZAK Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pugey : M. Frank LAIDIE Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Saint-Vit : M. Pascal ROUTHIER Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vieilley : Mme Christiane ZOBENBULLER Villars Saint-Georges : M. Pascal PETETIN suppléant de M. Jean-Claude ZEISSER

**Etaient absents :** Besançon : M. Pascal BONNET, Mme Claudine CAULET, M. Yves-Michel DAHOU, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Clément DELBENDE, M. Emmanuel DUMONT, M. Ludovic FAGAUT, M. Jacques GROSPELLIN, Mme Carine MICHEL, M. Michel OMOURI, Mme Rosa REBRAB, Mme Ilva SUGNY, M. Gérard VAN HELLE Beure : M. Philippe CHANEY Champoux : M. Philippe COURTOT Chaudfontaine : M. Jacky LOUISSON Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT François : M. Claude PREIONI Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN La Vèze : Mme Catherine CUNET Larnod : M. Hugues TRUDET Marchaux : M. Patrick CORNE Merey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Novillars : M. Philippe BELUCHE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPELLIN Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET Saône : M. Yoran DELARUE Thise : M. Alain LORIGUET Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

**Secrétaire de séance :** Mme Sylvie WANLIN

**Procurations de vote :**

**Mandants :** S. BARATI-AYMONIER (à partir du 1.1.13 et jusqu'au 1.2.4), Y.M. DAHOU, C. MICHEL, C. CAULET (à partir du 1.1.13), C. DELBENDE, P. GONON (jusqu'au 4.1), M. LEMERCIER (jusqu'au 4.1), M. OMOURI, D. SCHAUSS (jusqu'au 1.1.12), G. VAN HELLE, C. BOTTERON (jusqu'au 1.1.12), C. PREIONI, P. CORNE, P. DUCHEZEAU (jusqu'au 1.2.4), J.M. BOUSSET, Y. DELARUE, A. LORIGUET, J. BAVEREL

**Mandataires :** P. BONTEMPS (à partir du 1.1.13 et jusqu'au 1.2.4), S. WANLIN, N. BODIN, A. VIGNOT (à partir du 1.1.13), E. MAILLOT, C. COMTE-DELEUZE (jusqu'au 4.1), B. FALCINELLA (jusqu'au 4.1), C. WERTHE, C. THIEBAUT (jusqu'au 1.1.12), R. STHAL, S. RUTKOWSKI (jusqu'au 1.1.12), F. LOPEZ, J. KRIEGER, C. LIME (jusqu'au 1.2.4), F. BAILLY, M. DONEY, F. TAILLARD, J.P. MICHAUD

**Délibération n°2017/003913**

**Rapport n°0.3 - Fixation du montant des indemnités de fonction des membres du Bureau -  
Modification de l'indice de référence**

## Fixation du montant des indemnités de fonction des membres du Bureau - Modification de l'indice de référence

**Rapporteur** : Jean-Louis FOUSSERET, Président

**Commission** : Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

### Inscription budgétaire

Sans incidence budgétaire

#### Résumé :

La réforme initiée dans le cadre du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR), applicable à la fonction publique territoriale a augmenté l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base de calcul aux indemnités de fonction des élus. Cet indice brut terminal a été majoré de 1015 à 1027 au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Les indemnités de fonction des élus du Bureau de la CAGB ont été fixées en avril 2014 en référence à l'indice 1015. Il convient de délibérer à nouveau en fixant les indemnités des élus sur la base de **l'indice brut terminal de la fonction publique**.

#### I. Contexte règlementaire

Les articles L 2123-20 à L 2123-24-1 du Code Général des Collectivités Territoriales fixent le régime des indemnités de fonctions des élus locaux.

Ces indemnités de fonction constituent une dépense obligatoire des communes ; elles sont fixées par référence à un pourcentage du montant correspondant à l'indice terminal de l'échelle de rémunération de la fonction publique.

Dans ce cadre, le Conseil de Communauté a fixé par délibération en date du 29 avril 2014 les indemnités de fonction de ses élus comme suit :

- indemnité du Président : 72,6 % de l'indice brut 1015,
- indemnité des Vice-Présidents : 42,28 % de l'indice brut 1015,
- indemnité des **Conseillers Communautaires Délégués de Secteurs** : 34 % de l'indice brut 1015,
- indemnité des **Conseillers Communautaires Délégués** : 23,7 % de l'indice brut 1015.

La réforme initiée dans le cadre du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR), applicable à la fonction publique territoriale et entérinée par le décret 2017-85 du 26 janvier 2017 a augmenté l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base de calcul aux indemnités de fonction des élus. Cet indice brut terminal a été majoré de 1015 à 1022 au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et évoluera de 1022 à 1027 au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Comme de nombreuses collectivités et établissements publics, les indemnités de fonction des élus du Bureau de la CAGB ont été fixées en avril 2014 en référence à l'indice 1015.

Il convient de délibérer à nouveau en fixant les indemnités des élus sur la base de **l'indice brut terminal de la fonction publique**.

## II. Proposition de modification des indemnités

Il est proposé au Conseil de Communauté de :

- ne pas augmenter les indemnités de fonction des élus et de maintenir le montant des indemnités actuelles
- et donc de diminuer légèrement à compter du 1er janvier 2018 le pourcentage de référence de l'indice brut terminal de la fonction publique, comme présenté dans le tableau ci-dessous :

Qualité	Situation actuelle		Situation à compter du 01/01/2018	
	% IB 1015	Indemnités mensuelles brutes*	% IB terminal de la fonction publique**	Indemnités mensuelles brutes
<b>Président</b>	72,6	2 793,07 €	71,82	2 793,35 €
<b>Vice-Présidents</b>	42,28	1 626,60 €	41,83	1 626,93 €
<b>Conseillers Communautaires Délégués de Secteurs</b>	34	1 308,05 €	33,64	1 308,39 €
<b>Conseillers Communautaires Délégués</b>	23,7	911,79 €	23,45	912,06 €

\* suite à l'augmentation de la valeur du point d'indice de la fonction publique au 01/02/2017 (Décret n° 2016-670 du 25 mai 2016)

\*\* indice 1027 au 1<sup>er</sup> janvier 2018

**L'enveloppe indemnitaire globale ne sera donc pas augmentée.**

Remarque : depuis le 1<sup>er</sup> février 2017 et jusqu'au 31 décembre 2017, et bien que l'indice brut terminal de la fonction publique ait évolué, les indemnités de fonction sont restées fixées sur la base de l'indice 1015 conformément à la délibération d'avril 2014.

**A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur ces propositions.**

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU  
1<sup>er</sup> Vice-Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 99

Contre : 0

Abstentions : 2

Ne prennent pas part au vote : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le 22 DEC. 2017



Contrôle de légalité

**Tableau annexe récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées  
aux membres du Bureau du Grand Besançon**

Elus	Qualité	% IB terminal de la fonction publique	Indemnité brute mensuelle à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2018
Jean-Louis FOUSSERET	Président	71,82	2 793,35 €
Gabriel BAULIEU	1 <sup>er</sup> Vice-Président	41,83	1 626,93 €
Michel LOYAT	2 <sup>ème</sup> Vice-Président	41,83	1 626,93 €
Alain BLESSEMAILLE	3 <sup>ème</sup> Vice-Président	41,83	1 626,93 €
Françoise PRESSE	4 <sup>ème</sup> Vice-Président	41,83	1 626,93 €
Robert STEPOURJINE	5 <sup>ème</sup> Vice-Président	41,83	1 626,93 €
Pascal CURIE	6 <sup>ème</sup> Vice-Président	41,83	1 626,93 €
Jean-Yves PRALON	7 <sup>ème</sup> Vice-Président	41,83	1 626,93 €
Dominique SCHAUSS	8 <sup>ème</sup> Vice-Président	41,83	1 626,93 €
Jean-Paul MICHAUD	9 <sup>ème</sup> Vice-Président	41,83	1 626,93 €
Elsa MAILLOT	10 <sup>ème</sup> Vice-Président	41,83	1 626,93 €
François LOPEZ	11 <sup>ème</sup> Vice-Président	41,83	1 626,93 €
Karima ROCHDI	12 <sup>ème</sup> Vice-Président	41,83	1 626,93 €
Martine DONEY	13 <sup>ème</sup> Vice-Président	18,13	705,14 €
Jacques KRIEGER	14 <sup>ème</sup> Vice-Président	41,83	1 626,93 €
Yoran DELARUE	15 <sup>ème</sup> Vice-Président	41,83	1 626,93 €
Christophe LIME	CCD 1	23,45	912,06 €
Anthony POULIN	CCD 2	23,45	912,06 €
Serge RUTKOWSKI	CCD 3	23,45	912,06 €
Sylvie WANLIN	CCD 4	23,45	912,06 €
Bernard GAVIGNET	CCD 5	23,45	912,06 €
Marcel FELT	CCD 6	23,45	912,06 €
Daniel HUOT	CCD 7	23,45	912,06 €
Pascal DUCHEZEAU	CCD 8	23,45	912,06 €
Alain LORIGUET	CCD 9	23,45	912,06 €
Catherine BARTHELET	CCD 10	23,45	912,06 €
Emmanuel DUMONT	CCD 11	23,45	912,06 €
Pierre CONTOZ	CCD 12	23,45	912,06 €
Fabrice TAILLARD	CCD 13	23,45	912,06 €
Pascal ROUTHIER	CCD 14 chargé de l'animation du secteur	33,64	1 308,39 €
Yves MAURICE	CCD 15	23,45	912,06 €
Michel JASSEY	CCD 16 chargé de l'animation du secteur	33,64	1 308,39 €
Gilles ORY	CCD 17	23,45	912,06 €
Nicolas BODIN	CCD 18	0	0
Thierry MORTON	CCD 19	0	0
Catherine THIEBAUT	CCD 20	0	0
Marie ZEHAF	CCD 21	0	0